



A Cherbourg-en-Cotentin,

Le 26 novembre 2018

A l'attention de :

M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin

Mme l'Adjointe au personnel

M. le Directeur général des services de CeC

M. le Directeur général du POMSSIRH

Objet : Préavis de grève du 1^{er} au 31 décembre 2018

URGENCE : Salaires, emplois et justice sociale

Madame, Messieurs, Monsieur le Maire,

Le mouvement dit des « gilets jaunes », marqué par de fortes contradictions et porteur de confusion, constitue une des expressions de la colère légitime dans le pays face à l'injustice profonde de la politique du gouvernement Macron-Philippe en matière fiscale, aux augmentations de taxes sur l'essence notamment, qui ont agit comme un catalyseur de la colère.

Pour la CGT c'est en fait surtout le gel, depuis plusieurs années, des salaires, des pensions et des minimas sociaux qui pose la question d'une réelle justice sociale, alors que la politique fiscale à l'œuvre depuis des années ne favorise que les « premiers de cordée » en omettant volontairement de répartir la richesse et ainsi ne favoriser que les tenants du CAC40, les riches et les ultra riches (CICE, suppression de l'ISF...).

Depuis le 17 novembre, des salariés actifs et retraités, des citoyens de tous âges expriment une colère légitime pour avoir les moyens de vivre dignement, pour plus de justice sociale. Cette colère, la CGT la comprend et la porte au quotidien depuis plusieurs mois et au travers de nombreuses journées d'action et de grèves.

Le rôle de la CGT est d'organiser les travailleurs qui veulent améliorer leurs conditions sociales d'existence. C'est pour cette raison que nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1800 €, des pensions et des minimas sociaux,
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, à l'inverse du système par points voulu par le gouvernement,
- La prise en charge des transports par les employeurs,
- Une TVA à 5,5% pour les produits de première nécessité,
- Une fiscalité juste, tenant compte des revenus, avec en premier lieu le rétablissement de l'impôt sur la fortune,
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire,
- Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés,
- Contre toute remise en cause et augmentation du temps de travail et pour la réduction du temps de travail à 32h.

La CGT des Territoriaux de CeC, conformément à la réglementation et aux droits syndicaux en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale et à CeC, décide de déposer un préavis de grève reconductible pour tout le personnel de la collectivité, les :

► **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre 2018.**

Ce préavis permettra aux agents qui le souhaitent d'exprimer leurs revendications et de participer à toute mobilisation qui se fera jour sur la période, et notamment dès le 1^{er} décembre, où la CGT appelle tous les citoyens à se mobiliser.

Dans l'attente des réponses du gouvernement et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments les meilleurs.

Veillez recevoir, nos salutations syndicales.

Pour la CGT,

Maxime Debout

Secrétaire général.